

CR délivrée à l'étranger auquel la qualité de réfugié a été reconnue L. 424-1

- courrier de demande de titre
- formulaire de demande complété
- justificatifs d'état civil : attestation d'état civil (transmise par l'OFPRA à la préfecture en vue de la fabrication du titre) ;
- justificatif de domicile datant de ***moins de six mois*** : **facture** (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), **bail de location** de moins de six mois, **quittance de loyer** (si locataire) ou **taxe d'habitation** ;
- en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour n'est plus à jour ; ou déclaration de domiciliation mentionnée à l'article R. 551-8 du CESEDA ;
- 3 photographies d'identité de face, tête nue, récentes et parfaitement ressemblantes (pas de copie) ou si demande déposée dans le cadre du téléservice mentionné à l'article R. 431-2 du CESEDA, code photographie et signature numérique valide ;
- Si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie : déclaration sur l'honneur de non polygamie en France ;
- justificatif d'acquittement du droit de timbre à remettre au plus tard au moment de la remise du titre ;
- décision de l'OFPRA ou de la CNDA vous attribuant le statut de réfugié.